

# **Règlement spécifique**

## **Visiteurs accompagnés de chiens**

### **Sommaire**

- 1. PRINCIPE GENERAL D'ADMISSION**
- 2. CONDITIONS OBLIGATOIRES D'ACCES DES CHIENS VISITEURS**
- 3. REGLES DE TENUE ET DE MAITRISE**
- 4. COMPORTEMENT ET SECURITE**
- 5. ZONES REGLEMENTEES**
- 6. HYGIENE ET PROPRETE**
- 7. BIEN-ETRE ANIMAL**
- 8. RESPONSABILITE**
- 9. POUVOIR DE CONTROLE ET D'EXCLUSION**
- 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT**
- 11. RESPONSABILITE – RENONCIATION A RECOURS**
- 12. CONDITIONS D'ACCES – LIMITATION ET REFUS DES CHIENS**
- 13. CHIENS LAISSES DANS LES VEHICULES**
- 14. INTERVENTION EN CAS DE DANGER VITAL**
- 15. ABSENCE DE SERVICE DE GARDE ET DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX**
- 16. COORDONNEES DU PC ORGANISATION**
- 17. PLANS DES POINTS D'EAU**

## **1. PRINCIPE GENERAL D'ADMISSION**

L'accès au site est autorisé aux visiteurs accompagnés de chiens, sous réserve du **respect strict des dispositions du présent règlement.**

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure tout animal présentant un risque sanitaire, comportemental ou de sécurité.

---

## **2. CONDITIONS OBLIGATOIRES D'ACCES DES CHIENS VISITEURS**

Tout chien doit obligatoirement :

- Être **identifié** (puce électronique ou tatouage lisible)
- Être **à jour de ses vaccinations** (notamment maladie de Carré, parvovirose, leptospirose – recommandées)
- Ne présenter **aucun signe de maladie, blessure ou infestation parasitaire visible**
- Être accompagné de son **carnet de santé ou passeport** (présentation possible à l'entrée ou en contrôle)
- Être âgé d'un moins 4 mois

**Tout chien ne respectant pas ces critères pourra être refusé.**

---

## **3. REGLES DE TENUE ET DE MAITRISE**

Pour garantir la sécurité du public et des animaux :

Les chiens doivent être **tenus en laisse en permanence** (laisse courte recommandée)

Les chiens catégorisés (1ère et 2ème catégorie) doivent être :

- muselés
- tenus en laisse
- accompagnés d'un détenteur en règle (permis, assurance...)

Le propriétaire doit être **capable de maîtriser son animal à tout moment**

Il est interdit de laisser un chien :

- divaguer
  - attaché sans surveillance
  - entrer dans des zones non autorisées
-

## **4. COMPORTEMENT ET SECURITE**

Le propriétaire s'engage à :

- Ne pas introduire de chien **agressif ou susceptible de mordre**
- Éviter tout contact non maîtrisé avec :
  - les animaux exposés
  - les autres chiens visiteurs
- Respecter une distance de sécurité autour des rings et espaces sensibles

En cas de :

- comportement agressif
- morsure ou incident

**l'exclusion immédiate** du site sera prononcée.

---

## **5. ZONES REGLEMENTEES**

Pour limiter le stress et les risques sanitaires :

- Chiens visiteurs **interdits** dans :
    - rings et zones de présentation
    - coulisses / zones vétérinaires
    - espaces signalés par l'organisation
  - Zones autorisées définies par l'organisation ( carrière du village chiens)
- 

## **6. HYGIENE ET PROPRETE**

Le propriétaire est responsable de la propreté du site :

- Obligation de **ramasser immédiatement les déjections**
  - Utilisation des équipements mis à disposition (sacs, poubelles...)
  - Tout manquement pourra entraîner une exclusion
- 

## **7. BIEN-ETRE ANIMAL**

Le propriétaire doit garantir :

- accès régulier à l'eau
- protection contre la chaleur (ombre / pauses fréquentes)

- prévention du stress et de la fatigue

Les chiens ne doivent en aucun cas être maintenus dans un véhicule dans des conditions dangereuses.

L'organisateur pourra alerter les autorités si nécessaire.

---

## **8. RESPONSABILITE**

- Le propriétaire est **entièrement responsable de son animal** et des dommages causés (corporels, matériels, sanitaires)
  - L'organisateur décline toute responsabilité en cas :
    - d'accident
    - de vol
    - de maladie
- 

## **9. POUVOIR DE CONTROLE ET D'EXCLUSION**

L'organisateur et le vétérinaire sanitaire peuvent :

- contrôler les documents du chien
- refuser l'accès
- exiger la sortie immédiate d'un animal

Sans remboursement, en cas de non-respect du règlement.

---

## **10. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'accès au site avec un chien vaut :

**acceptation pleine et entière du présent règlement**

---

## **11. RESPONSABILITE – RENONCIATION A RECOURS**

Le visiteur reconnaît participer à la manifestation sous sa **seule et entière responsabilité**, notamment lorsqu'il est accompagné d'un animal.

En conséquence :

- Le visiteur **assume l'intégralité des risques** liés à sa présence sur le site et à celle de son animal
- Il **renonce expressément et irrévocablement à tout recours** contre l'organisateur, ses partenaires, prestataires, exposants et assureurs, pour :

- tout accident
- tout incident
- tout dommage corporel ou matériel
- survenu à lui-même, à son animal ou à un tiers

Cette renonciation s'applique **quelle qu'en soit la cause**, sauf faute lourde ou intentionnelle dûment prouvée de l'organisateur.

---

## **12. CONDITIONS D'ACCES – LIMITATION ET REFUS DES CHIENS**

L'organisateur se réserve le droit :

- de **limiter le nombre de chiens présents simultanément sur le site**
- de **refuser l'accès à tout chien**, sans justification, notamment en cas :
  - de **jauge maximale atteinte**
  - de forte affluence
  - de risque pour la sécurité, la santé ou le bien-être des personnes ou des animaux

Le refus d'accès d'un chien **ne donne droit à aucun remboursement ni indemnisation**.

---

## **13. CHIENS LAISSES DANS LES VEHICULES**

En cas de refus d'accès ou de non-respect du règlement, le visiteur peut être amené à laisser son animal dans son véhicule.

Dans ce cas :

- Le visiteur agit **sous sa seule et entière responsabilité**
- Il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires au **bien-être et à la sécurité de son animal** (aération, température, hydratation...)

Le visiteur :

- **renonce expressément à tout recours** contre l'organisateur en cas :
  - d'accident
  - d'incident
  - de blessure
  - ou de décès de l'animal

#### **14. INTERVENTION EN CAS DE DANGER VITAL**

Dans le cas où un animal serait constaté enfermé dans un véhicule et présenterait des **signes manifestes de détresse ou de danger immédiat** (chaleur excessive, absence de ventilation, état critique) :

- L'organisateur se réserve le droit de :
  - **alerter les autorités compétentes** (forces de l'ordre, services vétérinaires, pompiers)
  - **prendre toute mesure nécessaire à la sauvegarde de l'animal**, y compris l'ouverture forcée du véhicule

Ces interventions sont réalisées :

- dans un objectif exclusif de **sauvegarde de l'animal**
- **aux frais, risques et périls du propriétaire**

Le visiteur **ne pourra engager aucune responsabilité** de l'organisateur pour les dommages causés au véhicule dans ce cadre.

---

#### **15. ABSENCE DE SERVICE DE GARDE ET DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX**

L'organisateur informe expressément les visiteurs que :

- Aucun service de garde de chiens n'est proposé sur le site du Game Fair
- Aucun service de conciergerie animale n'est assuré
- Aucun emplacement gardé ou sous surveillance n'est mis à disposition pour les animaux
- Aucune cage, box, enclos ou équipement de contention n'est disponible, ni en prêt ni en location

En conséquence :

Les visiteurs demeurent seuls responsables de la surveillance, de la gestion et du bien-être de leur animal à tout moment

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- perte
- vol
- fuite
- blessure
- accident
- ou décès de l'animal

La présence d'un chien sur le site ou à proximité immédiate (y compris dans un véhicule) se fait sous la responsabilité exclusive de son propriétaire, qui renonce à tout recours contre l'organisateur à ce titre.

---

**16. COORDONNEES DU PC ORGANISATION**

---

**17. PLANS DES POINTS D'EAU**